

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À la 2<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 21 février 2023, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Madame Véronique Hince

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la greffière-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

No-019-21-02-23

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Présentation des états financiers municipaux par Madame Aline Guenette de la firme Daniel Tétrault CPA;
- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 24 janvier 2023;
- Adoption des comptes;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-02 concernant la démolition d'immeuble;
- Comité Bellefeuille – Adoption des états financiers présentés par Daniel Tétrault CPA;
- Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion du 31 janvier 2023;
- Partage des grands dossiers et délégation aux divers comités;
- Dépôt du formulaire de la liste des donateurs et rapport de dépenses de Monsieur Yvon Gagné, candidat à l'élection partielle du 19 février 2023;
- Résolution autorisant la formation en éthique et déontologie pour la conseillère Madame Véronique Hince;
- Entente avec Monsieur Mario Beaupré;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Adoption du rapport annuel 2022 en matière de sécurité incendie;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL);
- Résolution d'adoption d'un projet concernant l'entretien du chemin de Bellefeuille;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Adopté**

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

No-020-21-02-23

**Présentation des états financiers municipaux par Madame Aline Guénette de la firme Daniel Tétrault CPA :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter les états financiers municipaux tels que présentés par Madame Aline Guenette de la firme comptable Daniel Tétrault CPA. **Adopté**

No-021-21-02-23

**Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 24 janvier 2023 :**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-022-21-02-23

**Adoption des comptes:**

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 62,981.20 \$ pour le mois de janvier 2023 ainsi que les salaires pour la période de janvier 2023 pour un montant de 8,600.45 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-02 concernant la démolition d'immeuble :**

L'avis de motion concernant le projet de règlement No. 2023-02 la démolition d'immeuble, est déposé par Madame Véronique Hince.

No-023-21-02-23

**Comité Bellefeuille – Adoption des états financiers présentés par Monsieur Daniel Tétreault CPA:**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyé:

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les états financiers 2022, tels que préparés par la Firme Daniel Tétreault, CPA. Des modifications ont dû être apportées afin de balancer les projets, car certains revenus étaient attribués à la mauvaise municipalité.

**Les personnes suivantes sont autorisées à signer :**

Comité Bellefeuille : Madame Cindy Demers  
Municipalité d'Authier : Monsieur Yvon Gagné  
Municipalité d'Authier-Nord : Monsieur Fernand Major  
Municipalité de Chazel : Monsieur Daniel Favreau

**Adopté**

No-024-21-02-23

**Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion du 31 janvier 2023:**

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 31 janvier 2023.

**Adopté**

No-025-21-02-23

**Partage des grands dossiers et délégation aux divers comités :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter la répartition suivante du partage des grands dossiers et délégations aux divers comités.

**GRANDS DOSSIERS :**

Administration : Monsieur Yvon Gagné  
Sécurité publique : Monsieur Yvon Gagné  
Transport : Monsieur François Deschênes  
Hygiène du milieu : Monsieur Ghislain Désaulniers  
Santé et bien-être : Madame Angèle Auger  
Loisirs et culture : Madame Nathalie Gaudette  
Aménagement, urbanisme : Madame Cindy Demers  
Et développement

#### **DÉLÉGUÉS AUX DIVERS COMITÉS :**

Maire suppléant	➔	Représentant	:	Madame Cindy Demers
Musée École du Rang 2	➔	Représentant	:	Madame Nathalie Gaudette
		Substitut	:	Madame Véronique Hince
O.M.H.	➔	Représentant	:	Madame Angèle Auger
		Substitut	:	Madame Véronique Hince
Comité Bellefeuille	➔	Représentant	:	Monsieur Yvon Gagné
			:	Madame Cindy Demers
		Substitut	:	Monsieur Ghislain Désaulniers
Comité des déchets	➔	Représentant	:	Monsieur François Deschênes
		Substitut	:	Monsieur Ghislain Désaulniers
Comité des incendies	➔	Représentant	:	Monsieur Yvon Gagné
		Substitut	:	Madame Véronique Hince

**Adopté**

#### **Dépôt du formulaire de la liste des donateurs et rapport de dépenses de Monsieur Yvon Gagné, candidat à l'élection partielle du 19 février 2023:**

Madame Rachel Barbe directrice générale, fit le dépôt du formulaire de la liste des donateurs et rapport de dépenses de Monsieur Yvon Gagné, candidat à l'élection partielle du 19 février 2023.

No-026-21-02-23

#### **Résolution autorisant la formation en éthique et déontologie pour la conseillère Madame Véronique Hince:**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser l'inscription de Madame Véronique Hince à la formation obligatoire sur le comportement éthique et déontologie.

**Adopté**

No-027-21-02-23

#### **Entente avec Monsieur Mario Beaupré :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince, d'autoriser la modification du contrat de travail de Monsieur Mario Beaupré, inspecteur de voirie, tel que discuté en huis clos.

**Adopté**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL**

No-028-21-02-23

#### **Adoption du rapport annuel 2022 en matière de sécurité incendie:**

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Angèle Auger, d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activité des Incendies 2022, tel que préparé par la Régie des incendies de Roussillon.

**Adopté**

#### **VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

No-029-21-02-23

#### **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL) :**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 82,242 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité d'Authier visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité d'Authier;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince et unanimement résolu:

**QUE** la municipalité d'Authier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'utilisation des compensations visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité d'Authier, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adopté

No-030-21-02-23

**Résolution d'adoption d'un projet concernant l'entretien du chemin de Bellefeuille :**

**ATTENDU QUE** le chemin de Bellefeuille qui est situé dans la municipalité d'Authier est sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

**ATTENDU QUE** nous constatons depuis plusieurs années des lacunes importantes dans l'entretien de ce chemin;

**ATTENDU QUE** nous souhaitons que la sécurité des usagers et de nos citoyens qui résident en bordure du chemin de Bellefeuille soit prise en compte;

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, la municipalité d'Authier multiplie les interventions auprès des gestionnaires et dirigeant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, tant au niveau local que régional;

**ATTENDU QUE** les situations problématiques ne se règlent pas et que les citoyens et les usagers de ce chemin ont droit aux mêmes services et entretien que les autres citoyens et utilisateurs des chemins sur la responsabilité de la municipalité d'Authier;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Madame Véronique Hince et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à la Sûreté du Québec et à tous autres responsables :

**DE FAIRE** les vérifications internes nécessaires afin de s'assurer que la sécurité et les services offerts aux citoyens du chemin de Bellefeuille soient pris en compte;

**D'APPORTER** les correctifs (d'agir avec diligence afin de corriger) la courbe dangereuse et problématique;

**DE S'ASSURER** fréquemment de l'épandage de l'abat poussière de manière à éviter que la poussière ne compromette la sécurité des usagers et résidents;

**D'ASSURER** un suivi policier constant et régulier afin de contrôler la vitesse excessive des camions lourds et émettre les contraventions requises dans ce chemin et le projet sera envoyé à la MRCAO pour bonification.

Adopté

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**LOISIRS ET TOURISME**

**URBANISME**

**PAROLE AU MAIRE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA**

## SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

- Comité Jeunesse** : ▪ Rien.
- O.M.H.** : ▪ Rien.
- Comité Bellefeuille** : ▪ Rien.
- M.R.C.** : ▪ Monsieur Yvon Gagné fait état des dossiers en cours et des décisions prises.
- Régie des déchets** : ▪ Rien.
- Musée École du Rang 2** : ▪ Rien.
- Âge d'Or** : ▪ Rien.
- Régie des incendies** : ▪ Une modification à la demande concernant la structure d'entraînement doit être faite et avec chance, pourra par la suite être acceptée.
- MADA & PFM** : ▪ Rien.
- Centre plein-air** : ▪ Rien.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

No-031-21-02-23

#### Clôture :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, du fait que tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h40.

---

Yvon Gagné, maire

---

Rachel Barbe, greffière.-trésorière